



Garde corps escalier dangereux et défectueux.

Par romarioblanco, le 17/06/2016 à 17:13

bonjour,

l'escalier présent dans mon immeuble, sans ascenseur, et de deux étages présente des anomalies qui m'inquiètent pour la sécurité de mes enfants.

En effet, l'escalier donnant dans la vide à un barreau absent métallique en dessous du garde corps ce qui laisse un espace suffisant à un enfant de 2-3 ans pour passer.

de l'autre coté de l'escalier un barreau en bois est sectionné et ne tient que par sa base, il donne lui aussi dans le vide mais représente un danger si un enfant s'appuie dessus.

Par ailleurs au niveau de ce barreau sectionné se trouve sur la marche une flaque d'eau liée à une fuite dans le toit du dessus qui s'alimente au gré de pluies depuis plusieurs années puisque, bien que réparée, la fuite n'a jamais été solutionnée et représente donc une surface glissante.

Actuellement père d'un jeune enfant et depuis quelques jours d'un nouveau né je m'inquiète que ma femme ne puisse pas assurer ou plutôt compenser seule le manque de sécurité de cet escalier puisqu'elle a désormais la charge de deux jeunes enfants. par ailleurs la flaque d'eau présente sur les marche du haut représente un risque non négligeable de chute.

Quels sont mes droits auprès du syndic de copropriété ?

Désirant que le problème lié à la sécurité soit solutionné au plus vite je suis également près à changer d'habitation pour ne pas avoir à subir ces craintes. Puis-je réduire mon obligation de préavis de trois mois ?

je vous remercie par avance pour vos conseils.

Cordialement,

R B